

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU le décret 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Economie, Gestion;

#### DECIDE

#### Article 1:

Le jury du semestre 10 du Master Droit, Economie, Gestion mention Droit Privé parcours Droit des Affaires Français et International, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

# Président du jury :

- M. Frédéric DOURNAUX Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

M. Pierre SERRAND Professeur des Universités

Membres du jury:

- M. Benjamin MATHIEU Maître de Conférences

### Article 2:

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de viceprésident assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2023

Eric BLOND